
Adresse de la société des sans-culottes d'Avesnes invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes d'Avesnes invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 395-396;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41641_t1_0395_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

au ministre de la guerre le reste de la lettre concernant François-Michel-Isidore Chéronville, brigadier fourrier du 24^e régiment de cavalerie (1).

Suit un extrait de la lettre du représentant Bollet, d'après le Bulletin de la Convention (2) :

Le citoyen Bollet, représentant du peuple, adresse à la Convention nationale le procès-verbal d'une fête civique et décadaire, qui fut célébrée par les républicains de la commune de Soissons. « Les citoyens de cette ville, dit-il, ont compté pour une victoire l'exécution de la ci-devant reine. »

La Société populaire de Dunkerque manifeste à la Convention nationale les sentiments de douleur et d'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'assassinat commis sur le représentant du peuple à Toulon; elle en demande une vengeance éclatante, et que la nation anglaise soit rayée de la liste des peuples policés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de Dunkerque (4) :

« Dunkerque, le 3^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République, une, indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Les républicains de Rouen vous ont exposé, dans une adresse, les sentiments de douleur et d'indignation dont ils ont été pénétrés à la nouvelle de l'assassinat commis sur le représentant du peuple français Beauvais, dans la ville perfide de Toulon. Pénétrés des mêmes sentiments, les membres de la Société populaire de Dunkerque se joignent à eux dans leurs cris de vengeance; comme eux ils demandent que vous vengiez la nation de ce nationalicide; que vous rayiez le peuple anglais de la liste des peuples policés; qu'aucun d'eux, que nos armes victorieuses font tomber entre nos mains, ne trouve grâce qu'il n'ait formellement désavoué cet assassinat horrible, et lorsque nous serons rendus dans le séjour de ces anthropophages insulaires, que tous ceux qui ont approuvé ou qui ne concourront pas à venger ce crime sur ceux qui en ont été les instigateurs et auteurs, tombent sous le feu vengeur.

« Intrépides Montagnards, déclarez hautement aux peuples libres et à l'Europe entière, que telle est la volonté du peuple français qui, nos ennemis en font déjà l'expérience, ne menace jamais en vain. Peut-être que cette déclaration réveillera la pusillanimité de ces Anglais indécis qui, dans leurs âmes, désavouent et ce meurtre et la trahison de Toulon et les secours perdus qu'ils donnent aux rebelles de la Vendée et l'enlèvement de la frégate *Le Modeste* dans un port neutre, et tant d'autres crimes dont on

ne trouve pas d'exemple dans l'histoire, et qui ne peuvent être commis que par une nation qui, à la faveur des mots de loyauté et de philanthropie, dont elle fait toujours parade, se permet tout, pourvu qu'elle réussisse. Peut-être cette déclaration et les leçons que nos guerriers ont données à leurs hordes d'esclaves, leur feront connaître que le moment du châtement est arrivé, et peut-être encore qu'alors ils écarteront cette juste punition en faisant eux-mêmes justice de Pitt, de ses adhérents et de toute sa faction libéricide, et en faisant triompher les droits de l'homme, la liberté et les lois de la justice et de la raison.

« Tel est le vœu des membres de la Société républicaine de Dunkerque.

« BOULARD, *ex-président*; MARTIN, *secrétaire*; CORDANQUE; SCHOEEL. »

La Société des sans-culottes d'Avesnes, après avoir élevé le courage que les braves soldats de la liberté ont montré en repoussant l'ennemi, et en le forçant à lever le blocus de Maubeuge, se loue beaucoup du zèle et du dévouement des citoyens d'Avesnes à servir les malades et les blessés; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société des sans-culottes d'Avesnes (2) :

La Société des sans-culottes d'Avesnes, à la Convention nationale.

« Avesnes, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Il est porté, ce grand coup qui devait décider du sort de cette partie de la République; mais nous devons le dire à la gloire des soldats de la liberté, ils ont combattu en héros, et les vils esclaves de la tyrannie ont éprouvé que les armes d'un peuple qui veut la liberté terrassent toujours l'appareil du despotisme. Enfin, les lauriers nous restent; le blocus de Maubeuge est levé; l'ennemi fuit, et bientôt il sera forcé de reconnaître que des hommes libres peuvent d'un seul coup anéantir et les rois et leurs trônes et leurs esclaves.

« Qu'il est imposant, le spectacle d'un grand peuple combattant pour la liberté! il fallait les voir nos soldats se presser pour arriver au champ d'honneur, il fallait les voir, animés du plus sublime courage, charger l'ennemi et le poursuivre.

« O liberté, liberté! que ton empire est majestueux! Tu es la source de toutes les vertus sublimes! Tu élèves l'âme et tu rends les hommes ce qu'ils auraient dû toujours être.

« Citoyens représentants, vous apprendrez aussi avec une douce satisfaction, avec quelle ardeur nos concitoyens ont concouru au soula-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 342.

(2) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (mardi 5 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

gement de nos malades. Les citoyennes surtout ont donné l'exemple de la sensibilité la plus touchante. Elles se sont livrées avec un zèle infatigable au soin de nos blessés; il n'est pas même jusqu'aux enfants qui ne se soient distingués par un généreux dévouement à servir nos frères.

« O vous, pères de la patrie, fondateurs de la République, régénérateurs de la raison et des mœurs; vous à qui la France doit le bonheur d'être libre, continuez vos travaux; anéantissez le reste des hommes féroces qui voulaient enchaîner la liberté; et que par votre organe la nation se montre aussi terrible dans ses vengeances, que grande et sublime dans ses bienfaits. »

(*Suivent 19 signatures.*)

Les sans-culottes montagnards de la commune de Calais invitent la Convention nationale à rester à son poste, et à ne pas avoir d'inquiétude sur le sort de la place imposante qu'ils habitent; nous saurons la défendre, disent-ils, contre les armées des tyrans, et l'ennemi se présenterait pour la conquérir, qu'il ne l'aurait pas, n'y eût-il plus pierre sur pierre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes montagnards de la ville de Calais (2) :

Les sans-culottes montagnards de la ville de Calais, à la Convention nationale.

« Représentants d'un grand peuple,

« L'univers vous contemple. Déjà la renommée public aux quatre coins de la terre votre énergie et notre liberté conquise.

« Les journées des 31 mai et 2 juin vous assurent une gloire éternelle.

« Lyon, cette cité rebelle, vient de courber sa tête altière; les soldats de la République y chantent l'hymne chéri de la liberté, et la justice nationale a prononcé le décret qui fait rentrer dans la poussière une ville trop orgueilleuse.

« L'infâme Marie-Antoinette, la veuve de Capet, vient de porter enfin sa tête sur l'échafaud et le rasoir national vient de nous délivrer à jamais de cette implacable mégère qui a trop longtemps profané par son souffle pestilentiel la terre sainte de la liberté.

« Législateurs, la Société des sans-culottes calaisiens vous félicite sur ce dernier événement : une mort assurée ne les empêchera pas de soutenir le maintien de la République. Soyez sans inquiétude, sages législateurs, sur le sort de la place importante que nous habitons. Nous saurons la défendre contre les armées des tyrans, et l'ennemi se présenterait pour la conquérir, qu'il ne l'aurait pas, n'y eût-il plus pierre sur pierre.

« Continuez, législateurs, et semblables au brave pilote, ne quittez la barre du gouvernail que quand le calme aura succédé à la tempête qui agite le vaisseau de l'État.

« Bientôt une paix éternelle nous laissera le temps de contempler avec tranquillité les immenses travaux de la cœleste Montagne. C'est alors que nos barbares ennemis, terrassés, vaincus et honteux de l'être reconnaîtront l'étendue de leur ignominie.

« Législateurs, nous vous préparons nos offrandes, et bientôt nos cœurs reconnaissants se joindront à vous pour célébrer notre victoire : vous distribuerez les couronnes de laurier, et nous irons tous en triomphe planter le paisible olivier au pied de la statue de la liberté.

« Salut et respect à la représentation nationale.

« En séance publique, le 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« JOLY, président; M. DEVOT, secrétaire; GERIN, secrétaire. »

Les administrateurs sans-culottes du district de Coutances, département de la Manche, félicitent la Convention nationale d'avoir sauvé la patrie par les mesures vigoureuses qu'elle a prises les 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Coutances (2) :

À la Convention nationale.

« Représentants,

« Vous avez sauvé la patrie par les mesures vigoureuses que vous avez prises les 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers; vous avez fait plus, en purgeant le sanctuaire auguste des lois, des fédéralistes, des royalistes et des muscadins.

« Braves et intrépides montagnards, vous nous avez conduits au port de la liberté, en frappant de mort, par des lois sages, les ennemis qui cherchaient à la détruire. Conservez votre poste jusqu'à ce qu'elle soit entièrement affermie et que le dernier des tyrans ait mordu la poussière.

« Quant à nous, après avoir entendu gronder les orages, tranquilles au milieu des dangers qui nous menaçaient, nous avons vu avec horreur et indignation le fédéralisme impur s'accréditer dans nos murs. Tout était contre nous, mais nous n'en disions pas moins : *Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !*

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs sans-culottes du district de Coutances, département de la Manche,

« LEFRANC, président; P. JOURDAN; LEFEBURE; GUILLOT, procureur syndic; DELAMARE; DUCLOUX, secrétaire. »

Les représentants du peuple dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne annoncent l'état de dénuement où se trouvent

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 343.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.